

# UNSA SANEER

## Préparons-nous au boycott

Le 21 juin 2011 devrait se tenir le CCER durant lequel nous devrions découvrir les solutions que l'administration propose pour que la durée légale du travail des IPCSR soit respectée. D'après nos informations et comme ressenti lors du CCER du 20 avril, il semblerait que la DSCR minimise le dépassement du temps de travail que les IPCSR sont obligés de faire afin de pouvoir réaliser toutes les tâches administratives que l'administration leur impose sans concertation et sans aucun cadre réglementaire.



L'UNSA-SANEER revendique :

- ✓ le respect par l'administration du temps de travail journalier de 7 heures 42, prévue au RIN-ARTT,
- ✓ le respect par l'administration de l'équité des agents en terme de conditions de travail.

L'UNSA-SANEER a fait des propositions qu'elle réitère dans son intégralité :

### Proposition 1

Allègement d'une unité lors des examens B, convocation de 11 candidats / jour au lieu de 12,  
Allègement de 10 unités par séance ETG, convocation de 30 candidats par séance.

### Proposition 2

Mise en place pour le corps des IPCSR de la semaine de 4 jours et demi travaillée. Cela équivaut, en temps, à la compensation du dépassement de 30 minutes par jour d'examen B sur une semaine.

### Proposition 3

Ouverture de comptes épargne temps (CET) pour tous les IPCSR. Les IPCSR devant établir un compte-rendu d'activité mensuel, les bureaux de gestion RH locaux peuvent facilement, au vu de ce document, approvisionner les CET.

### Proposition 4

Octroi d'une prime, mensuelle ou annuelle forfaitaire par IPCSR, calculée sur une base annuelle de 65 heures supplémentaires.

Dans un contexte économique et social caractérisé par des conditions de travail dégradées, les IPCSR sont confrontés à une grave perte de pouvoir d'achat causée par le gel des salaires pour 2011 et 2012 voire 2013 qui se cumule avec la forte augmentation des retenues pour pension. L'augmentation constante des prix des carburants, des coûts d'entretien automobile, les retards du paiement des frais de déplacement impactent directement nos budgets familiaux ! De plus, les IPCSR ont fait énormément d'efforts pour la mise en place de la réforme du permis de conduire sans aucune reconnaissance de l'administration. Une de ces propositions, et sa mise en œuvre rapide, permettrait le

respect de la durée légale du travail ou la compensation de son dépassement.

**Le bureau national UNSA-SANEER, qui s'est réuni les 16 et 17 mai, a décidé à l'unanimité d'engager des actions concrètes et bloquantes dans le cas où les mesures présentées par la DSCR ne seraient pas à la hauteur de l'attente des IPCSR.**

**Le SANEER sera reçu, en audience bilatérale, par la DSCR avant la tenue du CCER prévu le 21 juin après-midi** afin de faire le point sur ce dossier.

**En cas d'échec des négociations, notre organisation syndicale appellera tous les IPCSR à n'effectuer que les 7h42 de la journée de travail prévues par le RIN ARTT sans les dépasser, ceci impliquera le boycott des tâches administratives liées à l'utilisation des logiciels informatiques et de la messagerie Mélanie :**

- ✓ **boycott de la saisie des résultats d'examens sur AURIGE,**
- ✓ **boycott de la consultation de Printel,**
- ✓ **boycott de la consultation de la messagerie Mélanie,**
- ✓ **boycott, lors des séances ETG, de la remontée des résultats,**
- ✓ **l'envoi le dernier jour du mois des bordereaux d'examen aux cellules éducation routière.**

L'alimentation de la base de données AURIGE permet le calcul des droits des autos-écoles, ainsi que l'élaboration des statistiques sur les taux de réussite, en boycottant ces tâches administratives qui sont les responsables du dépassement de la durée légale du travail et qui n'apparaissent dans aucun texte réglementaire, **les IPCSR arriveront à se faire entendre !**

**Les IPCSR ont été suffisamment patients plus de 16 mois après l'ouverture de ce dossier. Aujourd'hui travailler plus pour toujours gagner moins, cela suffit !**

Le SANEER appellera les IPCSR à se consacrer uniquement aux différents examens du permis de conduire et à effectuer seulement les tâches administratives permettant l'établissement des permis de conduire des usagers du service public, travail pour lequel nous sommes payés, rien de plus !!

Nous appellerons l'ensemble des IPCSR à participer à ce boycott quels que soient leurs convictions syndicales et bien entendu, nous tendons, dès à présent, la main aux autres syndicats de notre profession.

**Préparons-nous, soyons unis !!**

# UNSA SANEER

## Historique

A la demande des organisations syndicales, il a été décidé la mise en place d'un groupe de travail sur les tâches administratives.



**La 1<sup>ère</sup> réunion s'est déroulée 18 mars 2010.**

**La 2<sup>ème</sup> réunion a eu lieu le 29 avril 2010.** Un travail préparatoire à cette réunion a été effectué par l'UNSA-SANEER pour définir et quantifier le dépassement du temps de travail journalier. Les résultats sont clairement établis, les IPCSR dépassent le temps prévu par notre RIN ARTT de 30 minutes tant en B qu'en ETG. Ce document a été remis en séance et intégré au chapitre des contributions syndicales.

Après quelques discussions, l'administration et les organisations syndicales se sont accordées sur la nécessité de définir et quantifier chaque tâche incombant aux IPCSR. Cet audit pourrait être éventuellement mené par le CGEDD. M. Meunier a affirmé nous donner une réponse de cette possibilité sous 15 jours.

**A la 3<sup>ème</sup> réunion du 9 juin 2010,** il nous a été distribué une note de Madame Merli, DSCR, adressée à Monsieur le vice-président du CGEDD ainsi qu'un document intitulé «Projet de cahier des charges valent acte d'engagement du marché de recensement des temps de travail». Un cabinet d'audit privé sera recruté par un appel d'offre européen pour effectuer le comptage dans 6 départements désignés. Le prestataire retenu sera connu avant le 25 septembre 2010. Le comptage

sera effectué au mois d'octobre 2010. Ensuite le CGEDD effectuera l'analyse des données recueillies et proposera les mesures visant à apporter des solutions quant à l'impact des tâches administratives sur l'activité des IPCSR. Les propositions seront connues début 2011.

**Le 22 juillet 2010** la DSCR nous fournit le cahier des charges validé intitulé «Prestation de recensement de la durée des opérations d'examens du permis de conduire théoriques et pratiques». La société BVA est choisie pour effectuer les mesures.

**Le 27 septembre 2010,** l'UNSA-SANEER rencontre les inspecteurs de la MIGT chargés de la mission CGEDD. Cette réunion est l'occasion pour le SANEER de réitérer ses revendications.

**Le 5 novembre 2010,** la DSCR nous a transmis la liste des départements et des centres d'examens où les enquêteurs de BVA vont intervenir ainsi que les grilles de saisie des temps de travail. Ces documents ont été validés par la DSCR, après la prise en compte des diverses observations des organisations syndicales des IPCSR. L'institut BVA devra remettre son rapport final avant la fin décembre 2010.

**Le 9 février 2011,** la DSCR lors d'une réunion bilatérale, nous remet le rapport de l'institut BVA intitulé «Mesures de la durée des épreuves du permis de conduire. Après analyse de ce document, l'UNSA-SANEER a estimé le dépassement du temps de travail de 29 minutes en B et de 56 minutes en ETG.

**Le 6 mai 2011,** le SANEER rencontre les inspecteurs du CGEDD.

**Le 21 juin 2011,** lors d'un CCER, la DSCR doit nous présenter les mesures envisagées.

Le **20 octobre 2011**  
je vote **Unsa**

[www.unsa-saneer.org](http://www.unsa-saneer.org)

